



Le 2 mars 2015

GT NATIONAL DSAC Fermetures Délégations

118 agents étaient concernés par la fermeture des délégations. Actuellement 39 départs sont réalisés ou sont en cours de l'être. 5 mutations devraient être actées lors des prochaines CAP et 3 demandes de retraites sont actuellement prévues en 2015.

FO a demandé que les agents qui ont un poste rattaché au siège avec une fiche de poste validée soient clairement identifiés et que ces situations soient considérées comme stabilisées. Pour la prochaine réunion du GT l'administration s'est engagée à identifier clairement ces agents.

Transfert DSAC vers DSNA Personnels Fonctions Supports au 01/07/2015

Un certain nombre d'agents (Administratifs, Ouvriers et TSEEAC) qui travaillent actuellement sur des fonctions supports pour la DSAC et la DSNA pourront être transférés vers la DSNA sans mutation géographique.

La procédure suivante va être mise en place :

- information des agents concernés,
- **la DSNA va proposer une fiche de poste à chaque agent (demande de FO lors du dernier CSP). La rédaction de cette fiche de poste doit permettre un échange entre les cadres locaux et les agents concernés,**
- **si l'agent accepte et signe cette fiche de poste le transfert (DSAC vers DSNA) de l'agent sera acté. En cas de désaccord le GT national pourra aider à trouver des solutions. Dans le cas du refus de l'agent, il restera à la DSAC,**
- la CAP concernée sera informée du transfert des agents,
- une décision individuelle sera donnée à chaque agent concerné,

Cas particulier :

- les ouvriers de la délégation à Nantes (délégation qui ne ferme pas) seront également transférés à la DSNA,
- dans le Sud-Ouest, les ouvriers de Biarritz et de Poitiers ne sont pas concernés pour l'instant par ce transfert, par contre l'administration a la volonté de les transférer quand le SNA GSO se sera organisé. Des fiches de postes

vont être proposées aux agents concernés de Tarbes et l'électrotechnicien de Pau sera transféré au service technique du SNA SO.

FO a rappelé que la nouvelle fiche de poste doit reprendre les activités actuelles des agents. Le Président du GT confirme **que la DSNA peut demander certaines évolutions de fonctions** (en particulier pour les fonctions qui sont amenées à disparaître : entretien des véhicules et régie) ou une évolution du pourtour géographique. FO insisté pour que la rédaction de cette fiche de poste donne lieu à un échange entre l'administration locale et chaque agent. Le GT national interviendra pour aider à trouver une solution en cas de désaccord sur la rédaction. **Les agents n'ont pas d'obligation d'évolution.**

FO a également demandé qu'il soit acté que l'administration ne propose pas le transfert aux personnels concernés de Biarritz et à ceux de Poitiers. En cas d'évolution du dossier ce transfert leur sera proposé en priorité.

Si nécessaire des conventions de prestations entre la DSAC et la DSNA seront rédigées.

Les budgets correspondant aux fonctions exercées par les agents seront transférés au 01/01/2016 de la DSAC vers la DSNA. Pour la période du 01/07/2015 au 31/12/2015 la DSAC continuera à gérer les budgets.

FO est favorable aux transferts de certains personnels de la DSAC vers la DSNA. Transferts qui leur permettent de garder des fonctions sans mutation géographique. En cas de difficulté dans les fiches de postes proposées, vous pourrez joindre les représentants FO qui siègent au GT pour que des solutions soient trouvées.

Adeline GAUGRY, Pierre GAUBERT, Yann LAFFITE, Eric LALLIS, Olivier RICHARD

